

Compte rendu de la séance du 18 janvier 2018

Président : CHARRIAUD Céline

Secrétaire : DOMERGUE Maud

Absents excusés : Monsieur Alain GASTON, Madame Fanny VISSAC, Monsieur Thierry VASLIN, Monsieur Alain JULIEN, Monsieur Michel DAUSSE, Monsieur Daniel BOUSQUET, Monsieur Roger ALCHER, Monsieur Christian DANIAS, Monsieur Gérard WIRTZLER, Monsieur Bernard THEROND, Monsieur Stéphane CARRIER, Madame Marie-Thérèse BARTHOLOME, Monsieur Max FRIC, Monsieur Bernard MARTINEZ, Monsieur Philippe THEROND.

Représentés : Monsieur Benoît GRAS par Monsieur Joël LABORIE, Monsieur Thierry VALETTE par Madame Céline CHARRIAUD, Madame Joëlle SABOT par Madame Sabrina PORTAL, Madame Christine DUMAS par Madame Nathalie BROUARD

Nombre d'élus: 32 **Nb de présents :** 23 **Nb de votants:** 27

Projet de programme d'investissement voirie 2018

Le projet d'investissement voirie 2018, abordé lors des réunions de commissions et de bureaux municipaux, s'inscrit dans le cadre général d'aménagement annuel de la commune de Neuvéglise-sur-Truyère. En 2017, le programme d'investissement en voirie porte sur les voies de Fauges de Lavastrie (terminé) et La Chaumette d'Oradour (en cours).

Le conseil municipal a établi un programme de renforcement, de réfection et de renouvellement des voies de circulation pour 2018. Les travaux porteront sur : la voie communale de Serre d'Oradour, la voie communale de Bonnestrade d'Oradour, le secteur de Gros de Neuvéglise, la rue du Docteur Mallet (entre la gendarmerie et Béchafol), la rue du 19 mars 1962 au bourg de Neuvéglise.

L'estimatif des travaux définis s'élève à 486 254,00€ HT, frais d'études et de contrôles inclus.

Un accompagnement de l'Etat via la DETR est sollicité.

Pour : 27; Contre : 0; Abstention : 0; Refus : 0

Programme investissement assainissement 2018

Un diagnostic des installations de traitement des eaux usées a été réalisé en 2016 pour Neuvéglise. Cet état des lieux a mis en avant:

Le dysfonctionnement du système en place sur le village de Chamberton

- La nécessité d'opérer des travaux sur le réseau du bourg de Neuvéglise pour améliorer le fonctionnement de la station à boues activées

- L'absolue nécessité de conserver le traitement des eaux usées de la laiterie de la coopérative de la Planèze par la station à boues activées mise en service début 2014 (la station est dimensionnée pour 1140 équivalent habitant (EH) et les rejets de la laiterie représentent à eux seuls 550 EH. La coopérative déplace son site de transformation sur l'extension de ZA portée par St-Flour Communauté. La commune doit donc réaliser l'extension de réseau de collecte des eaux usées jusqu'à la ZA pour continuer de bénéficier des rejets de la laiterie.

- La totalité du réseau de Chamberton doit être repris afin d'assurer un bon fonctionnement de la future STEP en filtre planté de roseaux dont les travaux vont débiter dès que les conditions climatiques le permettront.

Les élus valident le programme 2018 d'investissement en assainissement collectif qui découle du diagnostic présenté.

Le total des études et travaux requis pour réaliser ce programme 2018 d'investissements en assainissement collectif est évalué à 672 806,70 € HT. Un tel projet n'est envisageable qu'avec un soutien financier important des financeurs publics, à hauteur de 60 % du total, soit 406 909,36€.

L'Etat (DETR), l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental sont donc sollicités afin que le restant à charge puisse être économiquement acceptable pour le budget de la commune.

Pour : 27; Contre : 0; Abstention : 0; Refus: 0

Dénomination commune touristique

Le tourisme est une activité très importante sur le territoire de Neuvéglise-sur-Truyère. De nombreux professionnels du tourisme y sont installés et la vallée de la Truyère est support d'activités qui sont appelées à prendre de plus en plus d'importance dans le cadre du projet de classement de la vallée.

800 lits touristiques sont comptabilisés sur Neuvéglise-sur-Truyère, ainsi que 4 campings complémentaires entre eux (naturiste, 4 et 2 étoiles, à la ferme), un village vacances, des gîtes thématiques avec restauration, une base nautique, 5 bar-restaurants, 2 guides de pêche...etc...

Notre commune dispose également de services structurants en la matière portés par la collectivité :

- Une antenne de l'office de tourisme communautaire des pays de St-Flour classé catégorie 2 par arrêté préfectoral n°2015-1195 du 15 septembre 2015
- Une médiathèque communautaire avec des animations
- Une piscine municipale à Lanau de Neuvéglise ouverte en juillet et août de chaque année.

La commune historique de Neuvéglise est classée station verte de vacances et a la dénomination « commune touristique » renouvelée par l'arrêté n°2015-1200 du 16 septembre 2015.

Suite la fusion en commune nouvelle depuis le 1^{er} janvier 2017, les élus sollicitent donc la dénomination « commune touristique » pour Neuvéglise-sur-Truyère, auprès de Madame le Préfet du Cantal.

Pour : 27; Contre : 0; Abstention : 0; Refus : 0

Projet de nouveau Centre de Première Intervention pour les pompiers

Le Centre de Première Intervention (CPI) des pompiers, rattaché au SDIS, est composé d'un effectif de 17 pompiers volontaires dont 6 femmes. L'effectif féminin y est en constante augmentation et la mixité, une des plus importantes du département. Toutefois les locaux actuels du CPI ne correspondent plus aux besoins pour deux raisons :

- Leur position : ils sont installés en cœur de bourg entre les bâtiments de l'école du haut et de l'école du bas. Non seulement les manœuvres d'entrées et de sortie sont complexes et ralentissent les interventions, au vu de la configuration du bâtiment, mais en plus la proximité des flux avec enfants est source d'inquiétude pour tous (Cf. étude d'opportunité projet de regroupement et modernisation de l'école de Neuvéglise).

- Leur configuration : le CPI est « à cheval » sur deux bâtiments. Un bâtiment abrite le stationnement du véhicule d'un côté (sans possibilité d'aménagement de rangements). Un autre abrite un vestiaire unique et le local opérationnel faisant également office de lieu de vie pour l'amicale.

Les pompiers du centre ont fait part au SDIS en 2017 de l'exigüité de ces locaux. Après une étude du CAUE qualifiant les bâtiments municipaux du bourg et dans le cadre du projet de regroupement et modernisation de l'école, la commune a exprimé le souhait d'accompagner le déplacement du CPI sur un site plus adapté. La commune historique de Neuvéglise a eu l'opportunité d'acquérir en 2016, via les services de l'EPF-Smaf Auvergne, un ancien local commercial situé à l'entrée de la zone artisanale, au carrefour de la RD n°48 et n°921. Sa position, légèrement en retrait du bourg et à proximité des deux routes départementales, est adaptée pour un CPI.

La commune a proposé au SDIS de déplacer le CPI dans ces locaux. Cette nouvelle installation permettrait aux pompiers d'avoir un bâtiment plus spacieux, plus fonctionnel et moins confiné, et donc d'évoluer dans un environnement mieux sécurisé et donc plus attractif pour des futurs pompiers volontaires. Le SDIS a souhaité que la commune porte la maîtrise d'ouvrage de ce projet. Une étude de faisabilité (ci-jointe) a été réalisée en 2017 en collaboration étroite avec les services du SDIS. Par ailleurs, le bâtiment existant est suffisamment spacieux pour accueillir une autre activité compatible avec celle du CPI comme des services techniques.

Les élus valident la proposition élaborée par le cabinet d'architecte consistant en la réhabilitation, avec isolation par l'extérieure pour accueillir le CPI sur 170m² et des locaux techniques sur 80 m², pour un montant évalué à 370 000€ HT. Dans le cadre de sa nouvelle politique bâtiminaire le SDIS ne prend plus intégralement à sa charge le coût du CPI (contrairement à ce qui était pratiqué jusque-là). Toutefois, sa contribution, couplée à la sollicitation de l'Etat, s'élève à 80% d'aides.

Pour : 27; Contre : 0; Abstention : 0; Refus : 0

Subvention amendes de police

Les élus reviennent sur le projet de projet de sécurisation et d'aménagement du centre-bourg de Neuvéglise et sur le projet, validé en 2015 par les élus de la commune déléguée de Neuvéglise, de déconstruction partielle de l'immeuble dit "Chadelat" pour permettre à Saint-Flour Communauté d'engager ensuite la réhabilitation du bâtiment en maison de services publics.

Le Président du Conseil Départemental est sollicité pour accorder une aide financière au titre des amendes de police et pour le montant maximum.

Pour : 27; Contre : 0; Abstention : 0; Refus : 0

Acquisition foncière

Le conseil décide d'autoriser le Maire à acquérir les parcelles mises en vente, cadastrées YC n° 0129 et YC n° 130 (respectivement de 8021 m² et 3136 m²) en centre-bourg, afin de constituer une réserve foncière dans le but de dynamiser le territoire et renforcer son attractivité.

Pour : 27; Contre : 0; Abstention : 0; Refus : 0

Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement des budgets

Conformément à l'article L1612-1 modifié par la LOI n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 Dans les élus autorisent le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget 2018

Pour : 27; Contre : 0; Abstention : 0; Refus : 0

Tarifification des salles municipales

La commune de Neuvéglise-sur-Truyère compte cinq salles mises à la disposition du public. Afin d'harmoniser les tarifs pour l'ensemble de la commune, les prix suivants sont validés et désormais applicables:

TARIFS	salle de la FRATERNITE	salle de LAVASTRIE	salle de NEUVEGLISE	salle de ORADOUR	salle de SERIERS
Habitants de la commune Tarif journée/week-end	50.00 €	110.00 €	110.00 €	110.00 €	110.00 €
Demandeurs externes Tarif journée/week-end	80.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Tarif "RELAIS DE L'EPIC" I				90.00 €	
Tarif demi journée	50% du tarif "journée"				
OPTION ménage ou défaut ménage	80.00 €	80.00 €	80.00 €	80.00 €	80.00 €
Tarif Bal pour les assoc hors commune	50% du tarif "demandeur externe"				
ASSOCIATION de la commune	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
garantie en dépôt	250.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €

Pour : 24; Contre : 2; Abstention : 1; Refus : 0